Image not found or type unknown

Garde des finances sur le cpt seul de madame

Par **olive123**, le **04/03/2015** à **12:54**

mon epouse demande le divorce a mon insu.latotalite des ressources du couple est sur le compte de madame.salaire allocation remboursements mutuel cpam.....je n'ai aucune procuration ni acces a son compte.elle refuse de me donner un minimum pour assurer mes rdv et mon quotidien.elle attend le rdv avec son avocat. qu'elles sont mes droits et les moyens pour acceder a un minimum d'argent pour vivre?

Par **domat**, le **04/03/2015** à **12:58**

bjr,
si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté ou les gains et salaires sont des biens communs, les sommes même placées sur le compte nominatif d'un époux sont des biens communs.
si vous êtes salariés ouvrez un compte bancaire et demandez à votre employeur d'y verser votre salaire et autres indemnités.
vous devez également prendre un avocat pour votre divorce.
cdt

Par **olive123**, le **04/03/2015** à **13:01**

bjr. nous somme maries sous contrat.pour ouvrir un compte il faut deposer un mini. pour prendre un avocat il faut payer. tout cela ne m'es pas possible dans la situation actuelle.

Par **fanny10**, le **02/08/2015** à **08:31**

Bonjour j’espère que depuis le temps vous avez réglé votre problème, je ne pense pas que votre banquier vous aurai refusé l'ouverture d'un compte, de plus vous auriez pu demandé un acompte à votre employeur, en ce qui concerne les frais d'avocat...en général il y a toujours la possibilité de s'arranger avec eux pour le financement..ou est le problème?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés